

La foule avait insulté le crucifix, la foule fut châtiée.

Mais voyez l'exacte justice de Dieu. Dans cette populace, se trouvait un pieux vieillard, réprouvant en son cœur les excès qui se commettaient sous ses yeux ; le vieillard fut sauvé. Quand on parcourut le champ de deuil, pour dégager les cadavres, sous une claie d'osier recouverte de décombres, un homme apparut aux regards, vivant, priant et pressant un crucifix sur sa poitrine. Dieu avec un simple osier, avait préservé de l'avalanche de pierres, le vieillard, ami du crucifix (1).

Encore un fait plus récent où apparaît à nouveau la loi du talion (2). C'était à Toulouse, dans les derniers mois de 1889. On se préparait à faire une inhumation dans une paroisse de faubourg. En attendant l'arrivée du clergé, deux invités se promenaient devant la maison mortuaire. La grande croix, qu'on a coutume de placer au chevet du mort, avait déjà été descendue et se trouvait appuyée à la muraille extérieure de la maison ; cette croix avait été détériorée par un long usage ; les bras du christ étaient tordus. — A cette vue l'un des deux promeneurs apostrophe l'image du Sauveur en des termes que la plume se refuse à rapporter. L'objurgation se terminait par ces mots : « Tu es bien mal f... et tu as besoin de te faire raccommo-der les bras. »

Dans la nuit le blasphémateur fut pris d'une vive douleur au bras, et expira privé de tout secours religieux.

Les châtements que nous venons de rapporter sont bien extraordinaires ; il en est un, plus extraordinaire encore et revêtu de l'authenticité la plus incontestable. Raconté par la *Semaine religieuse de Toulouse*, il causa en France une telle émotion qu'il donna lieu à une enquête faite par un vénérable Chanoine honoraire. En publiant cette enquête dans la *Semaine religieuse de Perpignan*, M. l'abbé Roux pouvait faire cette déclaration : « Il n'est pas un seul détail dont nous ne puissions faire la preuve et qui ne soit appuyé sur les témoignages les plus fermes et les plus dignes de foi. Nous ne redoutons point la contre-enquête. »

C'est le travail consciencieux de M. Roux que nous mettons sous vos yeux, cher lecteur, sans y changer un mot ; ce récit plus qu'aucun autre, vous montrera comment Dieu châtie les insulteurs de croix ; c'est là que vous verrez la loi rigoureuse du talion appliquée, non pas sur un ou deux coupables, mais sur huit individus qui, par une bravade sacrilège, avaient tourné en dérision le signe de notre Rédemption.

« Les faits que nous rapportons ne se sont pas accomplis cette année. Ils remontent à l'année 1864. C'était à Pia, gros village où le mal est grand, mais où le bien domine, qui est demeuré malgré tout, l'une des meilleures paroisses du diocèse de Perpignan. C'était un jour de fête locale, la fête des saints Cyr et Julitte, martyrs.

» Dans la soirée, huit jeunes gens, âgés de vingt à vingt-quatre ans : Tirach Joseph (23 ans), Malet Cyr (19 ans), Garrère François (23 ans), Baixas Michel (24 ans), Malet-Maussang Joseph (21 ans), Marc Jacques (19 ans), Marc Joseph (21 ans), Aymard Jacques (20 ans) se présentent au café de l'*Union* tenu par M. Billerach Paul et situé sur l'un des côtés de la place publique.

» Le café regorge de monde. La maîtresse de l'établissement, Madame Julie Billerach, née Riu, encore vivante, leur dit : « Vous voyez, il n'y a pas une place libre mais » comme vous êtes de nos amis, montez dans ma chambre et je vous y servirai. » Cette chambre, formant alcôve dans le fond, pouvait servir de chambre et de salon.

1. Ces détails ont été envoyés au journal *L'Union* par son correspondant, qui le tenait du maire et du curé de Casamicciola.

2. La *Semaine religieuse de Verdun*, du 1^{er} février 1890, relate, d'après celle de Toulouse, ce fait extraordinaire, arrivé moins de trois mois auparavant.

Les huit amis s'attablent et pendant qu'ils se livrent à leurs libations et à leur folle joie, l'un d'eux, Aymard, pénètre dans l'alcôve et aperçoit un crucifix de grandes dimensions, appendu au chevet du lit. Il le décroche et le dépose sur la table de consommation.

» Tant mieux, s'écrie Tirac, nous ne boirons pas seuls ; faisons-lui boire un coup, et saisissant le crucifix, il en plonge la tête dans le liquide qui est servi, au milieu des éclats de rire de ses compagnons.

» Aussitôt l'image du divin Crucifié devient la risée et le jouet de tous. On frappe le Christ à la face, on l'examine en détail et avec une curiosité malsaine et railleuse.

» — Tiens, dit l'un en signalant la plaie du côté, qu'est ceci ? C'est sans doute la marque de quelque effort, subi au travail.

» — Voyons ce qu'il a dans la poitrine, dit à son tour Marc Jacques ; et brisant la poitrine du crucifix, il parodie avec ses amis une autopsie, et tous de s'écrier à l'envi :

» — Il est poitrinaire !

» Marc Joseph continue :

» — Tiens ! Il ne se plaint pas ! Il ne parle pas !

» Enfin Aymard, achevant ce jeu infernal, ajoute :

» — Il faut l'amputer, pour voir s'il a du sang dans ses membres, et il brise la jambe droite du crucifix.

» Aussitôt après, l'image entière, qui était de plâtre, est mise en morceaux. Il ne reste plus que le bois de la croix.

» Lorsque fut venu le moment de régler les frais de la consommation, la maîtresse de l'établissement, M^{me} Julie Billerach, fut appelée. A la vue des débris faits par cet acte sacrilège, cette femme désolée s'écrie :

» — Malheureux ! Qu'avez-vous fait ? Qui a brisé mon christ ?

» Aymard répond :

» — C'est moi qui l'ai décroché et porté ici, et nous l'avons brisé.

» — Malheureux ! répond la femme Julie Billerach, Dieu vous châtiara.

» Le châtement, pour avoir été traîné en longueur, n'a été ni moins complet ni moins terrible.

» Tirach Joseph, qui avait fait boire le crucifix, étant allé en partie de plaisir à Bourdigoul, embouchure d'un cours d'eau qui se jette dans la mer, au delà de Toreilles, se noie quelques jours après le sacrilège, le 26 juin 1864, n'étant âgé que de vingt-trois ans.

» Malet Cyr et François, que l'on dit avoir fait outrage à la face du Christ, meurent l'un et l'autre de la petite vérole gangreneuse et sans le secours des sacrements ; le premier le 7 juin 1865, à peine âgé de vingt ans ; le second le 2 juillet 1871, à l'âge de trente ans. Ce dernier qui a été à Pia le seul homme victime de cette terrible maladie en 1871, disait à sa femme, le second jour qu'il fut atteint :

» — Je suis perdu. Je serai mort dimanche ; Dieu m'a châtié.

» Baixas Michel et Malet-Maussang Joseph sont morts poitrinaires, le premier le 15 août 1872, à l'âge trente-deux ans, et après deux ans de maladie, et le second le 28 septembre 1877, à l'âge de trente-cinq ans. Rien ne pouvait faire prévoir pour eux naturellement une fin semblable et si prématurée. Ils sont morts sans sacrements.

» Marc-Joseph, surnommé Patanary, très fort et de très haute stature, considéré comme le plus bel homme de Pia, le même qui trouvait que le Christ ne parlait point, fut atteint d'une maladie qui le laissa sans voix ; et après avoir traîné sa triste existence dans les rues de Pia, sans pouvoir répondre aux questions qui lui étaient adressées sur son état, il est mort sans sacrements, le 9 décembre 1881, à l'âge de trente-huit ans.

» Marc Jacques, *le même qui avait ouvert la poitrine du Christ*, est mort d'une phthisie galopante cette année, pendant la mission prêchée à Pia, avec le plus grand succès, par le R. P. Laurent, capucin, enfant de cette paroisse même. Il est mort sans sacrements. Quand le glas funèbre annonça son trépas, Aymard l'amputé, vivement ému, laissa échapper de sa bouche cette parole : « Sur huit il n'en reste plus qu'un ; que dis-je ? il ne reste plus que la moitié d'un, puisque je ne suis plus un homme. »

» Aymard, qui avait amputé la jambe droite du Christ, est seul survivant des huit jeunes gens qui ont commis l'action sacrilège. Quoique n'ayant plus joui depuis cet acte d'une santé parfaite, il semblait avoir échappé au châtement visible, infligé à ses complices, lorsque, pendant l'hiver de 1884, un matin, aussitôt après son lever, il éprouva, sans accident apparent et sans aucune blessure, dans la poitrine, une douleur aiguë et lancinante qui se porta, presque au même instant, avec la rapidité de l'éclair, au pied droit. La douleur fut si violente qu'il dut se mettre au lit et faire appeler, ce matin même, l'homme de l'art. Celui-ci constata que la circulation du sang était interrompue dans le membre frappé et déclara que si le mal faisait de nouveaux progrès, il faudrait recourir à des moyens énergiques. Dès la seconde visite, faite le même jour, la jambe était noire jusqu'au genou et des signes de gangrène se manifestèrent. Dès ce moment l'amputation du membre devint nécessaire. Des médecins très expérimentés furent appelés de Perpignan, et, après consultation, ils résolurent de faire l'amputation, devenue d'ailleurs d'autant plus urgente que la fièvre purulente s'était déclarée dans le malade.

» L'amputation fut faite selon toutes les règles de l'art, et avec le plus grand succès. Cependant il est certain que le membre amputé fut trouvé tout à fait exsangue et dans un tel état de décomposition que sa présence était insupportable.

» Quelle avait été maintenant la cause d'un mal si subit et si terrible ? D'après le diagnostic de l'homme de l'art, confirmé par l'expérience, un caillot de sang s'était formé dans le ventricule gauche du cœur. Il s'arrêta au-dessus du genou et suspendit la circulation du sang. Comment et pourquoi encore le caillot de sang a-t-il été jeté dans l'artère de la cuisse droite, plutôt que dans tout autre vaisseau du corps d'Aymard ? Il ne sera pas facile de l'expliquer, croyons-nous. Mais on ne peut nier qu'il n'y ait un rapport frappant entre l'amputation de la jambe droite d'Aymard avec l'amputation qu'il avait fait subir lui-même au crucifix, vingt ans auparavant.

» Voilà le fait, tel qu'il s'est produit, avec toutes ses conséquences, connues à l'heure présente. Il ne nous appartient pas de définir son caractère. Mais tous les détails donnés s'appuyent sur les témoignages des personnes les plus dignes de foi, qui ont tiré leur connaissance de l'aveu même des auteurs du sacrilège, et nous sommes assuré qu'elles seraient résolues à maintenir nos informations, s'il y avait lieu.

» Ce que nous pouvons affirmer, c'est que notre récit n'est point une légende inventée pour enflammer les imaginations pieuses. Nous n'ignorons pas qu'Aymard, sans doute circonvenu, et guidé par des vues que nous ne voulons pas juger, répond aujourd'hui aux lettres qui lui sont adressées par cette phrase qui a été manifestement clichée : « Il n'y a absolument rien de vrai dans les faits articulés. » Nous savons cependant qu'Aymard n'a pas toujours été dans ces sentiments, qu'il s'est préparé à l'amputation de sa jambe par la confession, qu'il a fait publiquement dans l'église de sa paroisse, la sainte Communion en actions de grâces pour l'heureuse issue de l'opération, et que son esprit a été souvent préoccupé par la crainte du châtement mérité.

» Dieu l'a jusqu'à ce jour véritablement traité avec plus de miséricorde que ses complices. Il n'y a point de déshonneur dans l'aveu d'un premier égarement suivi d'un sincère repentir. Il y a même une véritable gloire à être et à demeurer un ferme et

digne témoin de l'action de Dieu au milieu de nous, soit que l'intervention divine s'exerce par la miséricorde ou par la justice. »

Tel est le rapport circonstancié de M. le chanoine Roux.

C'est la miséricorde que Dieu a exercée à l'endroit d'Aymard ; voici ce que nous écrit, le 4 août 1900, M. François Come, curé de Pia : « L'horrible sacrilège dont vous me parlez, n'est malheureusement que trop vrai ; Aymard, le dernier des profanateurs du Christ, est mort le 14 mars 1898. Il reçut les sacrements avant de comparaître devant Dieu. « *Tu, Domine Deus, miserator et misericors* (!) ! »

Les faits que nous venons de raconter montrent que Dieu, bien souvent, a voulu, dès cette terre, châtier d'une manière exemplaire l'outrage à la croix. Et cependant, si nombreux que soient ces châtements, plus nombreuses encore, on peut l'affirmer, sont les profanations restées impunies. Que de sectaires, commentant, sans le savoir, la parole de l'Ecclésiaste : « *Peccavi et quid mihi accidit triste ?* » se disent avec une téméraire complaisance : « J'ai brisé la croix du cimetière et que m'est-il arrivé de mal ? — J'ai arraché le crucifix de l'école — et loin d'être disgracié, j'ai eu un prompt avancement. — J'ai arraché les christes des salles de l'hôpital, et les Loges reconnaissantes m'ont récompensé de cet exploit... Les profanateurs de croix toujours châtiés ? — En voilà un conte inventé par les curés ! — Regardez-moi, je me moque de la Rédemption et du signe de la Rédemption et tout me sourit. »

Malheureux, taisez-vous, — votre tour viendra : si vous ne faites pénitence, la loi du talion vous sera appliquée à vous aussi : — vous avez enlevé le Christ au regard et aux lèvres des mourants, à l'heure de votre mort, il ne sera pas sous vos yeux pour vous rassurer : il ne sera pas sur vos lèvres pour recueillir votre dernier soupir. — Vous l'avez arraché au cimetière — vous ne l'aurez pas sur votre tombe — le triangle et l'équerre y remplaceront le Christ et nul ne priera pour vous ; vous avez perdu les âmes de vos frères par votre guerre à la croix ; si, avant de mourir, vous ne faites pas amende à la croix, votre âme sera perdue, damnée pendant l'éternité : dent pour dent, œil pour œil, *âme pour âme — animam pro animâ*. — Triomphez, briseur de croix, mais triomphez vite, car votre triomphe sera court. Dieu est patient parce qu'il est éternel.

Deus patiens, quia æternus.

1. Psaume LXXXV, 16.

